



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 2 NOVEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 2<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2016, à 18h30 sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson (4),  
MM Rémi Whittom (1)  
Alain Delarosbil (3)  
Frédéric Delarosbil (6)

Est également présent Monsieur Paul Langlois à titre de greffier.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 18h55 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### **2- CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

### **2016-11-216 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de document
5. Adoption de l'avenant no 3 au dossier Complexe sportif de Paspébiac
6. Adoption d'un protocole d'entente inter municipale portant sur le tri de matières recyclables
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

### **2016-11- 4- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE**

Aucun dépôt

2016-11-217

**5- ADOPTION DE L'AVENANT NO 3 AU DOSSIER  
COMPLEXE SPORTIF DE PASPÉBIAC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a proposé l'ajout de produits au plan du Complexe sportif entre autres pour l'aménagement d'infrastructures pour l'accueil d'une cuve supplémentaire et d'une laveuse et sécheuse;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a proposé l'ajout d'un équipement électrique pour la réception d'activités sportives;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur général LFG et Honco ont fourni le coût de ces ajouts;

**CONSIDÉRANT QU'**une directive approuvant l'avenant numéro trois (3) constitué par la fourniture, l'installation et le branchement d'une cuve, le branchement d'une laveuse et d'une sécheuse et de la fourniture et le branchement de deux panneaux de type Camlock 100 et 200 amp (120 / 208V), de deux transformateurs 75kva et 30kva, d'un inverseur manuel de 400 amp, comprenant tout le filage, les conduits emt et tous les accessoires pour un montant d'environ vingt-quatre mille (24 000\$). Le gestionnaire du projet du Complexe sportif indique que ce montant inclut toutes les fournitures et leur transport au site, tous les coûts de main d'œuvre (y compris le transport et ou la pension) toutes les mises en service et garanties applicables, toutes les conditions générales et installations de chantier et tous les frais d'administration et profits, mais exclut les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que les membres du conseil municipal adoptent l'avenant numéro trois (3) tel que constitué et pour un montant se situant à environ vingt-quatre mille ( 24 000\$) dollars excluant les taxes applicables.

**Adoption unanime**

2016-11-218

**6- ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE INTER  
MUNICIPALE PORTANT SUR LE TRI DE MATIÈRE  
RECYCLABLE**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente inter municipale a été adoptée par le conseil de la MRC le 14 septembre dernier d'une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac est partie à ladite entente exclusivement pour le tri des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a reçu le protocole d'entente en date du 29 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que les membres du conseil municipal acceptent ledit protocole portant essentiellement sur le tri des matières recyclables et autorise Monsieur Paul Arthur Blais, maire, et Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier à signer les documents requis d'acceptation dudit protocole d'entente

**Adoption unanime**

2016-11

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2016-11-219

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 19h 46.

---

Paul-Arthur Blais, maire

---

Paul Langlois, directeur général et greffier